

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET :  
ESSOR –  
Validation de la  
phase APS

N° 2026-161

L'an deux mille vingt-six

Le 6 octobre, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à  
Bain-de-Bretagne, sous la présidence de M. Vincent MINIER.

. les conseillers communautaires

AUBRY Sophie, BABIN-TOUBA Ludovic, BERTIN Isabelle, BERTON Jean-Éric, BLOUIN Soazic, BOURHIS Isabelle, BRIZARD Philippe, BRULLE Christophe, BRUNEAU Dominique, COGREL Chrystèle, DUFRESNE Alexis, GEFFRAY Emmanuel, GICQUEL Mikaël, GOUR Christèle, GUYOMARD Jean-François, HAMEON Philippe, HAMON Jean-Charles, HAMON Joël, JANVIER Norbert, LE GALL-LE BLEIZ Maud, LERONDEL Pascal, LOUAZEL Véronique, LOUIS Gwénola, MARCAULT Carine, MARTIN Frédéric, MERAULT Charlotte, MINIER Vincent, MOREL Anthony, MORICEAU Marie-Françoise, PAPION Ludovic, PASDELOU Nicolas, PILARD Jean-François, POULAIN Christian, RIO François, ROGER Christine, SEVENO Delphine, SOLLIER Jacqueline, TEILLARD Stéphanie, THERON Ludivine.

. excusées

GOHIER Myriam  
ROUXEL Nathalie

. pouvoirs

|                             |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| BIORET ALEXANDRE Marie-Anne | à JANVIER Norbert |
| HUREL David                 | à LOUIS Gwénola   |
| JUGAN David                 | à BLOUIN Soazic   |
| MACE Christophe             | à ROGER Christine |
| MESLIN Kévin                | à BERTIN Isabelle |

DATE DE  
CONVOCATION :  
le 28/09/2026

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE  
DÉLÉGUÉS

Mme SOLLIER Jacqueline a été désignée Secrétaire de séance.

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 46 |
| Présents    | 39 |
| Votants     | 44 |

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération n°2025-109 du Conseil communautaire du 20 mai 2025 approuvant le programme, l'enveloppe financière ainsi que le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération de construction d'un bâtiment intercommunal multiservices ;

**Vu** le concours restreint de maîtrise d'œuvre lancé le 7 juillet 2025 sur le fondement de l'article R.2124-2 du Code de la commande publique, avec un niveau de rendu des prestations de type « esquisse » ;

**Vu** l'arrêté du Président de Bretagne Porte de Loire Communauté en date du 24 février 2026 désignant le lauréat du concours ;

**Vu** la délibération n°2026-32 du Conseil communautaire du 10 mars 2026 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment intercommunal multiservices au groupement dont le mandataire est FABER ;

**Vu** la délibération n°2026-122 du Conseil communautaire du 30 juin 2026 émettant un avis favorable à la mise à jour de l'esquisse et validant la poursuite des études en phase APS ;

**Considérant** que le projet consiste en la construction d'un bâtiment intercommunal multiservices d'une surface d'environ 2 300 m<sup>2</sup> répartie sur trois niveaux, implanté au sein de la zone d'activités de Château-Gaillard à Bain-de-Bretagne ;

**Considérant** que les études de phase APS ont conduit à plusieurs ajustements du plan de masse, portant notamment sur l'organisation du stationnement, les aménagements paysagers et l'intégration de panneaux photovoltaïques en toiture ;

**Considérant** que des évolutions architecturales ont également été proposées, principalement concernant le traitement du pignon Ouest ainsi que celui intégrant la cage d'escalier desservant la pépinière d'entreprises et le niveau R+2 ;

**Considérant** que des adaptations fonctionnelles ont été retenues concernant les espaces de stockage du rez-de-chaussée, l'organisation des locaux dédiés à l'espace des solidarités, ainsi que l'affectation des espaces situés aux niveaux R+1 et R+2 ;

**Considérant** que le coût prévisionnel des travaux est désormais estimé à 5 413 494,17 € HT, en valeur juillet 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avant-projet sommaire (APS) relatif à la construction du bâtiment intercommunal multiservices ainsi que le coût prévisionnel des travaux, estimé à 5 413 494,17 € HT (valeur juillet 2026) ;
- VALIDE la poursuite de l'opération par l'engagement des études en phase Avant-Projet Définitif (APD), en intégrant les évolutions issues des études APS.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Vincent MINIER

  
VINCENT MINIER PRÉSIDENT  
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE  
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD  
2 Allée de L'Île  
35470 BAIN DE BRETAGNE